



PLANICIEL® Version 17.02

Calcul en heure du droit à la sujétion

Principes

Cette fonctionnalité permet de changer la méthode de calcul du droit à la sujétion pour utiliser le nombre d'heures de dimanches et jours fériés travaillées au lieu du nombre de jour.

L'option est disponible sous 2 versions :

- N'utiliser que le calcul en heures de DJF travaillées ;
- Utiliser le calcul qui donne le plus de droits à la sujétion pour chaque agent entre le calcul en jours et le calcul en heures de DJF travaillés.

Il faut également indiquer à partir de quel temps de travail moyen journalier effectué l'agent a droit à ce calcul différent.

Si indiqué à 10h par exemple, les agents travaillant moins de 10h par jour en moyenne n'auront que le calcul en jours de DJF travaillées, peu importe l'option sélectionnée.

Si indiqué à 0h, alors le calcul sera actif pour TOUS les agents.

Activation de la fonctionnalité

Cette fonctionnalité est payante et sera activée par nos services suite au retour du devis signé.

Via le menu : **Options -> Paramètres -> Plan4.ini**, onglet : **Repos liés à la sujétion**.

Calculer les RC et RV selon le nombre de : Jours de DJF travaillés Heures de DJF travaillées Le meilleur des 2

Temps de travail moyen journalier minimum nécessaire pour utiliser le calcul en heures de DJF pour le droit aux RC et RV

Comportement de l'applicatif suite à l'activation de la fonctionnalité

Le seuil pour générer les repos variables est d'au moins 70 heures de dimanches et jours fériés, équivalent à au moins 6 jours de DJF à 12h travaillées par exemple.

Compteur agent

Code agent	12h	Temps période	Tps théo. période	Tps théo. Partiel	Temps référence. Ani	
Nom agent	12h test	Droit RH + Nbre jours trav.	1827,00	1827,00	1575,00	
Mémoriser champs à visualiser		Djf travaillés	Droit RH	Nbre jours travaillés		
Du	010125	Fériés dus	104,00	158		
Au	311225	Repos sujétion	Dimanches	fériés	JS	DJF trav.
Code	libelle		1,00	5	0	6
++	REPOS HEBDOMADAII	Congés	Fériés et JS dus	11	Soit en heures	77,00
TP	TEMPS PARTIEL		RV	1	RC	
12	12h test					
Nb	Nb heures		Nombre de périodes de CA Droit fractionné en CA H			
103,00	721,00					
104,00	728,00					
158,00	1896,00					

Le seuil pour générer les repos compensateurs est d'au moins 140 heures de dimanches et jours fériés, équivalent à au moins 12 jours de DJF à 12h travaillés par exemple.



PLANICIEL® Version 17.02

Calcul en heure du droit à la sujétion

Compteur agent

Code agent: 12h
Nom agent: 12h test

Mémoriser champs à visualiser

Du: 010125 Au: 311225 OK

Code	libelle	Nb	Nb heures
++	REPOS HEBDOMADAII	97,00	679,00
TP	TEMPS PARTIEL	104,00	728,00
12	12h test	164,00	1968,00

Temps période
Tps théo. période: 1827,00
Tps théo. Partiel: 1827,00
Temps référence. Annuel: 1568,00

Droit RH + Nbre jours trav.
Droit RH: 104,00
Nbre jours travaillés: 164

Djf travaillés
Dimanches: 7,00
Fériés: 5
JS: 0
DJF trav.: 12

Fériés dus
Fériés et JS dus: 11
Soit en heures: 77,00

Repos sujétion
RV: 1
RC: 1

Congés
Nombre de périodes de CA: _____
Droit fractionné en CA: _____
Hors période: _____